



加
拿
大
空
手
道
協
會

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

STAGE D'ARBITRAGE A MONTRÉAL
12 novembre 2011
09h00 à 17h00

Lieu
CENTRE PIERRE-CHARBONNEAU
3000, RUE VIAU
MONTRÉAL

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE: _____ VILLE : _____

CODE POSTAL : _____ RÉGION : _____

COURRIEL : _____ TÉL : (____) _____

DOJO : _____ ENTRAÎNEUR CHEF: _____

GRADE À PASSER

KUMITE :

- Arbitre A
- Arbitre B
- Juge

KATA :

- Juge A
- Juge B
- Juge C

LES ARBITRES A ACTIFS SONT INVITÉS À RENOUELER LEUR LICENCE GRATUITEMENT.

FORMATION : \$ 40.00 EXAMEN : \$ 15.00 Total : _____

Signature du membre

Date

NB. Apportez votre karaté-gi pour la pratique de kata.
Pour les arbitres passant le grade C, vous devez lire les règlements d'arbitrage avant dimanche.

S.V.P : Vous devez confirmer votre place avant le **lundi 7/11/2011 en complétant ce formulaire et en l'envoyant avec un chèque ou mandat poste à l'ordre de Karaté Québec au 4545 Pierre de Coubertin, C.P. 1000, succ. M, Montréal, Qc., H1V 3R2.**

Règles d'obtention d'un nouveau grade d'officiel

Pour le grade d'officiel "Juge Kata C" ou "Juge Combat"

Le participant devra au minimum :

1. Être âgé d'au moins 16 ans
2. Détenir le grade shodan
3. Réussir l'examen théorique correspondant avec une note minimale de 70%
4. Réussir l'évaluation pratique lors de la clinique

Pour le grade d'officiel "Juge Kata B" ou "Arbitre B"

Le participant devra au minimum :

1. Avoir maintenu pendant au moins un an le grade précédent et avoir agi comme officiel à 4 compétitions de Karaté-Québec
2. Réussir l'examen théorique correspondant avec une note minimale de 80%
3. Réussir l'évaluation pratique lors d'un (1) événement officiel de Karaté-Québec

Pour le grade d'officiel "Juge Kata A" ou "Arbitre A"

Le participant devra au minimum :

1. Avoir maintenu pendant au moins deux (2) années le grade précédent et avoir agi comme officiel à 8 compétitions de Karaté-Québec
2. Réussir l'examen théorique correspondant avec une note minimale de 90%
3. Réussir l'évaluation pratique lors d'un (1) événement officiel de Karaté-Québec

Règles de maintien du grade d'officiel

Pour voir son grade maintenu, un officiel devra au minimum annuellement :

1. Officier lors d'un (1) événement officiel de Karaté-Québec ou;
2. Réussir avec succès l'examen écrit correspondant lors d'une clinique officielle ou;
3. Détenir un grade NKA de même nature.

Le grade expirera automatiquement le 31 juillet de chaque année pour un officiel ne détenant pas le grade minimum complet NKA si :

1. Il/elle n'a pas officié lors d'au moins un (1) événement officiel de Karaté-Québec ou;
2. Il/elle n'a pas réussi l'examen écrit correspondant lors d'une clinique officielle

NOTE : Pour tous les officiels actifs, l'examen écrit doit être complété avec succès, c'est-à-dire avec une note correspondant au minimum requis pour le grade détenu, au minimum à tous les deux ans afin que le grade soit maintenu.

NOTE : Les détenteurs d'un grade "Juge Kata B", "Juge Kata A", "Arbitre B" ou "Arbitre A" qui n'auront pu le maintenir et qui désirent officier pourront, s'ils le désirent, être évalués par le comité d'arbitrage afin de ne pas avoir à recommencer automatiquement avec le grade "Juge Kata C" ou "Juge Combat". Cette évaluation se fera uniquement lors d'une clinique officielle pour la partie théorique et lors d'une compétition officielle pour la partie pratique.

NOTE : La Coupe Québec, les Sélections des Équipes du Québec, la Coupe Jeunesse et l'Open International de Montréal sont considérés des événements officiels de Karaté-Québec

NOTE : Pour les arbitres A actifs, qui ont participé à 3 événements au courant de l'année, le cour sera donné gratuitement afin qu'ils puissent renouveler leur licence.